



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 12118

Numéro SIREN : 383 024 098

Nom ou dénomination : CNP CAUTION

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2017 sous le numéro de dépôt 74855

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-08-2017

N° DE DEPOT : 074855

N° GESTION : 1991B12118

N° SIREN : 383024098

DENOMINATION : CNP CAUTION

ADRESSE : 4 PL RAOUL DAUTRY 75716 PARIS CEDEX 15

MILLESIME : 2016

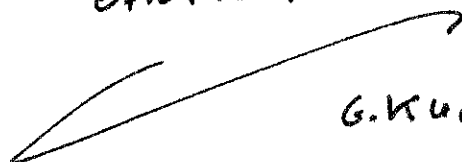
CNP CAUTION

Etats financiers au 31 décembre 2016

Comptes sociaux - Annexe

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

07.07.2017

 G. KUCH

SOMMAIRE

• 1- Bilan Actif	Page 3
• 2- Bilan Passif	Page 4
• 3- Tableau des engagements	Page 5
• 4- Compte de résultat	Page 6
• 5- Annexe aux comptes annuels	Page 7
• 6- Détail des postes du bilan	Page 16
Note 1 : Etat récapitulatif des placements	Page 16
Note 2 : Tableau de raccordement des placements	Page 17
Note 3 : Etat des plus et moins values latentes	Page 17
Note 4 : Provisions pour risques et charges	Page 17
Note 5 : Provisionnement global des moins values latentes	Page 17
Note 6 : Tableau sur les provisions de sinistres et les prévisions de recours	Page 18
Note 7 : PREC Article .A 331-17	Page 18
Note 8 : Etat des créances et des dettes ventilées par ancienneté	Page 19
Note 9 : Etat des créances et dettes avec les entreprises liées	Page 19
Note 10 : Actifs incorporels	Page 20
Note 11 : Comptes de régularisation actif/passif	Page 21
Note 12 : Variation des Capitaux propres	Page 21
• 7- Détail des postes du compte de résultat	Page 22
Note 13 : Ventilation des produits et charges techniques	Page 22
Note 14 : Ventilation des produits et charges de placement	Page 23
Note 15 : Chiffre d'affaires brut de réassurance	Page 23
Note 16 : Impôt sur les bénéfices	Page 23
Note 17 : Boni / Mali	Page 24
Note 18 : Honoraires CACS	Page 24
Note 19 : Commissions	Page 24
Note 20 : Engagements Hors Bilan	Page 25
Note 21 : Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques	Page 25
Note 22 : Résultats financiers sur les 5 derniers exercices	Page 26
Note 23 : Autres informations	Page 26

1.- Bilan Actif

I.1. ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Évolution (en%)
Actifs incorporels	0	0	0,0%
Placements	612 586	588 219	4,1%
Terrains et constructions	0	0	0,0%
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0,0%
Autres placements	603 237	581 558	3,7%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	9 349	6 861	40,4%
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	0	0	0,0%
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	15 095	12 953	16,5%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0	0,0%
Provisions d'assurance vie	0	0	0,0%
Provisions pour sinistres vie	0	0	0,0%
Provisions pour sinistres non-vie	15 095	12 953	16,5%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	0	0	0,0%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	0	0	0,0%
Provisions d'égalisation	0	0	0,0%
Autres provisions techniques vie	0	0	0,0%
Autres provisions techniques non-vie	0	0	0,0%
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0,0%
Créances	53 010	42 384	25,1%
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26 300	15 521	69,5%
Primes acquises non émises	16 630	12 716	30,8%
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	9 671	2 805	244,8%
Créances nées d'opérations de réassurance	3 611	6 562	-45,0%
Autres créances	23 099	20 301	13,8%
Personnel	0	0	0,0%
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 068	586	253,0%
Débiteurs divers	21 031	19 715	6,7%
Autres actifs	3 121	1 472	112,0%
Actifs corporels d'exploitation	10	12	-20,7%
Comptes courants et caisse	3 111	1 460	113,1%
Actions propres	0	0	0,0%
Comptes de régularisation actif	20 529	20 806	-1,3%
Intérêts et loyers acquis non échus	4 905	4 823	1,7%
Frais d'acquisition reportés	9 223	9 651	-4,4%
Autres comptes de régularisation	6 402	6 332	1,1%
Différence de conversion	0	0	0,0%
Total Actif	704 341	665 834	5,8%

2.- Bilan Passif

I.2. PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Évolution (en%)
Capitaux propres	454 422	436 273	4,2%
Capital social	258 735	258 735	0,0%
Primes liées au capital social	190 541	190 541	0,0%
Réserves de réévaluation	-	-	0,0%
Autres réserves	424	424	0,1%
Report à nouveau	- 13 427	1 645	-918,2%
Résultat de l'exercice	18 149 -	15 072	-220,4%
Passifs subordonnés	-	-	0,0%
Provisions techniques brutes	175 565	175 905	-0,2%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	107 486	111 917	-4,0%
Provisions d'assurance vie	-	-	0,0%
Provisions pour sinistres vie	-	-	0,0%
Provisions pour sinistres non-vie	24 663	8 416	193,3%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-	0,0%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	6 552	6 563	-0,2%
Provisions pour égalisation	2 589	1 156	124,0%
Autres provisions techniques vie	-	-	0,0%
Autres provisions techniques non-vie	34 255	47 853	-28,4%
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-	0,0%
Provisions pour risques et charges	-	216	-100,0%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-	0,0%
Autres dettes	70 386	50 800	38,6%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 967	1 322	200,1%
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 251	8 330	11,1%
Dettes envers des établissements de crédit	2 821	-	0,0%
Autres dettes:	54 347	41 148	32,1%
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	195	195	-0,3%
Personnel	20	1 149	-98,2%
État, sécurité sociale et collectivités publiques	759	259	193,1%
Créanciers divers	53 373	39 545	35,0%
Comptes de régularisation passif	3 968	2 640	50,3%
Différence de conversion	-	-	0,0%
Total Passif	704 341	665 834	5,8%

16

3.- Tableau des engagements reçus et donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
1. Engagements reçus	11 009 570	11 009 570
1a. Engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	3 570	3 570
1b. Autres engagements reçus	11 006 000	11 006 000
2. Engagements donnés :	4 388	4 293
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	4 388	4 293
2d. Autres engagements donnés	0	0
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0

Les engagements reçus sont distingués à partir de 2016.

(1) Le détail des engagements liés aux instruments financiers à terme figure en note 20.

4.- Compte de résultat

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE	31/12/2016		31/12/2015		Évolution
(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	(en %)
Primes acquises :	96 703	-9 502	87 201	87 273	-0,1%
Primes	92 271	-9 502	82 769	95 090	-13,0%
Variation des primes non acquises et risques en cours	4 432	0	4 432	-7 817	-156,7%
Produit des placements alloués	2 601	0	2 601	2 082	24,9%
Autres produits techniques	4 717	0	4 717	6 189	-23,8%
Charges des sinistres :	-44 982	4 135	-40 847	-35 469	15,2%
Prestations et frais payés	-28 715	1 993	-26 722	-48 429	-44,8%
Charges des provisions pour sinistres	-16 268	2 142	-14 126	12 960	-209,0%
Charges des autres provisions techniques	13 618	0	13 618	-22 708	-160,0%
Participation aux résultats	-855	0	-855	-5 630	-84,8%
Frais d'acquisition et d'administration :	-45 963	5 368	-40 595	-39 533	2,7%
Frais d'acquisition	-31 077	0	-31 077	-31 351	-0,9%
Frais d'administration	-14 886	0	-14 886	-12 614	18,0%
Commissions reçues des réassureurs	0	5 368	5 368	4 432	21,1%
Autres charges techniques	-3 614	0	-3 614	-3 382	6,9%
Variation de la provision pour égalisation	-1 433	0	-1 433	-201	612,9%
Résultat technique de l'assurance non-vie	20 792	1	20 793	-11 379	-282,7%

COMPTE NON TECHNIQUE	31/12/2016	31/12/2015	Évolution
(en milliers d'euros)			(en %)
Résultat technique de l'assurance non-vie	20 793	-11 378	-282,7%
Résultat technique de l'assurance vie	0	0	0,0%
Produits des placements	13 431	10 573	27,0%
Revenu des placements	10 723	9 938	7,9%
Autres produits des placements	810	244	231,9%
Profits provenant de la réalisation des placements	1 898	391	385,4%
Produits des placements alloués	0	0	0,0%
Charges des placements	-3 466	-2 943	17,8%
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 289	-308	318,6%
Autres charges des placements	-1 269	-1 686	-24,7%
Pertes provenant de la réalisation des placements	-907	-949	-4,4%
Produits des placements transférés	-2 601	-2 082	24,9%
Autres produits non techniques	0	72	-100,0%
Autres charges non techniques	0	0	0,0%
Résultat exceptionnel	1 196	-1 383	-186,5%
Produits exceptionnels	1 184	110	976,4%
Charges exceptionnelles	12	-1 493	-100,8%
Participation des salariés	0	0	0,0%
Impôts sur les bénéfices	-11 205	-7 930	41,3%
Résultat de l'exercice	18 149	-15 071	-220,4%

Ch

5- Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2016

CNP Caution, société anonyme au capital de 258 734 553,36 euros est filiale à 99,99% de CNP Assurances. Sa création résulte de la volonté de CNP Assurances de se développer sur le marché de la caution. Société d'assurance non vie, elle a reçu les agréments par arrêté du 25 janvier 2001 pour la branche 15 (Caution) et en 2015 pour les branches 9 (Autres dommages aux biens) et 16 (Pertes pécuniaires diverses), afin d'exercer les opérations relevant des branches suivantes :

- Branche 15 : caution
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses

5.1- Faits Marquants de l'exercice

L'année 2016 a, à nouveau, été marquée sur le marché immobilier par une activité très forte de production, liée notamment aux taux de crédit qui ont atteint un point bas en fin d'année. Les primes acquises brutes restent au global stables. Cependant, les activités des 3 branches d'assurances évoluent de manière différente par rapport à l'année 2015.

Concernant l'activité de la branche 15, les principaux faits marquants sont les suivants :

- La production de nouveaux encours cautionnés a été légèrement moins élevée qu'en 2015, mais reste à un niveau important. L'activité est en légère diminution à la souscription 17 millions d'euros de primes émises en 2016 contre 20 millions d'euros en 2015), portée par les rachats de crédits sur la période ;
- une forte dynamique enregistrée sur le partenariat avec le Crédit Mutuel Arkea, qui représente plus de 80% des primes payées en 2016 sur l'activité de caution de crédit immobilier ;
- le partenariat avec la SOCRIF-SOFIAP a vu son chiffre d'affaires augmenter en 2016. Le partenariat a été étendu en fin d'année 2016 aux prêts dits « complémentaires » des salariés de la convention collective « IEG » ;
- les autres partenariats sont en décroissance en termes de nouvelles affaires (CNG-MG, GMPA et Barclays). En particulier, moins de 1 000 prêts ont été cautionnés via le partenariat avec le GMPA, contre plus de 2 000 en 2015 ;
- une hausse des encours cautionnés contenue (+400 millions d'encours cautionnés sur l'activité de caution de crédit immobilier, alors que l'encours des crédits nouvellement cautionnés en 2016 est de 1,9 milliards d'euros) grâce aux rachats anticipés de crédit ;
- la baisse des encours a été particulièrement marquée pour les clients du Crédit Immobilier de France (hors BPI), et de BNP Personal Finance, qui passent de 3,6 milliards d'euros à 3 milliards d'euros ;
- parallèlement à cette forte activité, la variation de charges de sinistres a légèrement diminué en 2016 (-3,2 millions d'euros, à 8,3M€) et les recours encaissés ont, eux, augmenté de près de 40%. La hausse des recours encaissés peut s'expliquer à la fois par le travail réalisé par les équipes du contentieux de CNP Caution, mais aussi par l'atteinte d'une certaine maturité du portefeuille de sinistres de CNP Caution. ;

Les activités des branches 9 et 16 en 2016 ont, elles aussi, connu une activité importante. L'activité d'assurance emprunteur « Perte d'emploi », a elle-aussi été soutenue par les rachats de crédit, à une échelle moindre cependant en termes de primes acquises que la branche 15 (les rachats entraînant la fin des contrats emprunteur sur les prêts rachetés). Il est à noter que les activités en Italie ont été pénalisées par des renégociations et des augmentations de tarifs qui ont fait diminuer le chiffre d'affaires.

En début d'année 2017, Standard and Poor's a confirmé la notation de CNP Caution. S&P a souligné que CNP Caution était considérée comme core business au sein du Groupe CNP Assurances, et bénéficiait de la même note que sa maison mère CNP Assurances.

5.2- Changement de méthode comptable

Néant

5.3- Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont présentés en conformité avec le Règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le Règlement de l'ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016, et avec les dispositions du Code des Assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre.

5.3.1 Capitaux propres

Le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les organismes exerçant une activité d'assurance non-vie et les réassureurs.

Au 1^{er} janvier 2016, le stock de réserve de capitalisation au 31 décembre 2015 de CNP Caution a fait l'objet d'un reclassement en « Autres réserves », dans le poste « Réserves facultatives »

5.3.2 Opérations de placement

5.3.2.1 Evaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition.

✓ Placements actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

✓ Obligations et titres assimilés

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

En application de l'article 122-1 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015, ce calcul est effectué pour l'ensemble des valeurs amortissables, qu'elles soient classées en R. 343-9 du code des assurances ou en R. 343-10 du code des assurances.

5.3.2.2 Dépréciations des valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec le livre I titre II chapitre 3 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015.

✓ Valeurs mobilières classées en R. 343-9 du code des assurances

En application de l'article 123-1, CNP CAUTION apprécie « s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 343-9 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

✓ Valeurs relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances

Les placements relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances font l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente constatée en date d'arrêté a un caractère durable, en application de l'article 123-6 du règlement 2015-11 de l'ANC.

a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable :

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

- Titres non amortissables classés en R. 343-10

L'article 123-10 précise qu'un des critères de présomption de dépréciation durable est la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20% est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères.

Depuis 2012, postérieurement à la crise financière de 2008, CNP CAUTION a choisi de ramener le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 20 % de moins-value latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère. Il reste applicable en 2016.

Doivent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée ;
- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité.
- présentant à la date d'inventaire une décote supérieure à 50% par rapport à leur prix de revient ou présentant post clôture des variations anormales, ou encore pour lesquelles CNP Caution disposerait d'une appréciation défavorable.

- Titres amortissables classés en R. 343-10

En application de l'article 123-7 1°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Caution a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité ont été dépréciées uniquement en cas de risque de crédit avéré.

En application de l'article 123-7 2°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Caution n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à leur maturité, ont été dépréciées en analysant l'ensemble des risques identifiés en fonction de l'horizon de détention envisagé.

b) Montant de la provision :

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité.

Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 500 points de base), sur la durée de détention probable des actifs correspondants.

5.3.2.3 Dépréciation globale des actions et titres assimilés

✓ Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité (PRE) figurant au passif du bilan.

En application des dispositions de l'article R343-5 du code des assurances modifiant certaines règles d'investissement des entreprises d'assurances, cette provision est constituée lorsque la valeur globale d'une part, des actifs amortissables relevant de l'article R343-10 du Code des Assurances que l'entreprise n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à l'échéance et, d'autre part, des actifs non amortissables classés en R. 343-10 est en moins-value latente conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

CNP CAUTION a, au 31 décembre 2008, opté pour l'option d'étalement de la PRE dès lors que l'ensemble des conditions requises sont réunies (marge de solvabilité, couverture, durée des passifs) selon les dispositions reprises dans l'article R. 343-6 du code des assurances à compter du 1er janvier 2016.

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définie par l'article A. 343-1-2 du code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations peuvent être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La durée a été bornée par 8 et arrondie afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette durée, la PRE est étalée sur huit ans. Le report de charge est constaté en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 — variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 — PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (note 5).

Conformément à l'article R. 322-6 du code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

✓ Valeur de réalisation

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours avant cette date ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour la moyenne des prix de rachat publié au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE « les moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R. 343-10 ». Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie.

5.3.2.4 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cession sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date d'échéance.
- soit au cours de bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

5.3.2.5 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- La quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans le cadre des « opérations techniques ».
- Les opérations issues des capitaux propres qui sont classées dans la partie « opérations non techniques ».

5.3.2.6 Conversion des opérations en devises

CNP CAUTION applique les dispositions du titre IV du livre II du règlement 2015-11 de l'ANC relatif au traitement comptable des opérations réalisées en devises des entreprises régies par le code des assurances.

Sont considérées comme des opérations en devises :

- les mouvements d'actifs monétaires et règlements en devises ;
- les charges facturées ou contractuellement libellées en devises ;
- les produits facturés ou contractuellement libellés en devises ;
- les provisions techniques libellées en devises en application de l'article R.343-2 du code des assurances ;
- les dettes et emprunts de toute nature libellés en devises ;
- les créances et prêts de toute nature libellés en devises ;
- les acquisitions, cessions et autres opérations sur immeubles localisés dans des États où les transactions s'effectuent normalement dans une monnaie autre que l'euro, et sur parts de sociétés immobilières non cotées détenant de tels immeubles, à proportion de la valeur de ces immeubles ;
- les opérations sur titres de créances non amortissables, et titres de propriété ou assimilés autres que les titres de propriétés immobilières mentionnés ci-dessus lorsque la monnaie de négociation n'est pas l'euro ;
- les engagements pris ou reçus lorsque la réalisation de l'engagement constituerait une opération en devises au sens du présent article ;
- les amortissements dépréciations et provisions ainsi que les remboursements se rapportant à des opérations en devises au sens du présent article.

Ces opérations sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonétaire), conformément à l'article 241-2 du règlement ANC 2015-11.

CNP CAUTION

CNP CAUTION applique l'article 241-5 de ce même règlement et distingue:

- Les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change,
- Les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

A l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euro, au cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors bilan.

Les différences de change sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément à l'article 241-6, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Caution au 31 décembre 2016 ont été comptabilisées par résultat.

5.3.3 Immobilisations

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, et en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Logiciel développé par CNP Caution | 3 ans |
| • Mobiliers de bureau | 5 ans |
| • Matériels informatiques | 4 ans |
| • Matériels de bureau | 10 ans |
| • Agencement, aménagement, installations locaux d'exploitation | 10 ans |

Pour information, CNP Caution n'est pas impactée par la méthode des amortissements par composants dans la mesure où elle ne dispose pas d'immeuble et n'a pas engagée de frais de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5.3.4 Opérations d'assurance

5.3.4.1 Primes

Les primes des contrats d'assurance sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

5.3.4.2 Provision pour primes émises non acquises

Une provision pour primes émises non acquises est constatée pour les contrats en cours pour la part de prime qui se rapporte à la période entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

5.3.4.3 Provision pour sinistres à payer

Cette provision recouvre le montant des sinistres connus à l'inventaire évalués brut de recours et non payés à cette date. Corrélativement à l'enregistrement du sinistre, une provision de recours peut être enregistrée. L'évaluation est faite contrat par contrat en fonction de la situation de chacun et des contres - garanties mises en place au moment de l'établissement du contrat.

Une provision pour sinistres survenus non encore déclarés est dotée lorsque nécessaire.

Le nombre de sinistres survenus et non encore déclarés est estimé selon la méthode Chain Ladder, auquel est appliqué le coût moyen de la charge des sinistres survenus l'année précédente.

Une provision pour frais de sinistres est dotée lorsque nécessaire.

Le calcul de la provision pour frais de gestion des sinistres (PFGS) est basé sur un coût moyen unitaire de gestion d'un sinistre par dossier (1917 €/an en 2016) d'une durée moyenne de suivi estimée à 4 ans et le nombre de sinistres déclarés (1602 à fin 2016) ainsi que les Incurred But Not Reported (82 à fin 2016). Depuis 2015 le calcul de PFGS a été effectué dossier par dossier pour les sinistres déclarés.

5.3.4.4 Suivi des frais d'acquisition

La partie non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est portée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur cinq exercices.

5.3.5 Opérations de réassurance

5.3.5.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

5.3.5.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

5.3.6 Comptes de tiers et de régularisation

Ces comptes sont alimentés conformément au Chapitre IV du règlement 2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.
En 2016, CNP Caution a revu la présentation de ces comptes au bilan.

Les tableaux ci-dessous indiquent l'impact du changement de présentation :

BILAN ACTIF				
<i>En milliers d'euros</i>	31 Décembre 2015	31 Décembre 2015 Présentation 2016	31 Décembre 2016	Variation
Créances :	42 384	66 706	63 040	-5%
Créances nées d'opérations d'assurance directe :	15 521	15 521	26 300	69%
- Primes acquises non émises	12 716	12 716	16 630	31%
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 805	2 805	9 671	245%
Créances nées d'opérations de réassurance	6 562	7 362	3 611	-51%
Autres créances :	20 301	32 822	23 099	-30%
- Personnel	0	0	0	
- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	586	586	2 068	253%
- Débiteurs divers	19 715	32 235	21 031	-35%
Autres actifs :	1 472	1 472	3 121	112%
Actifs corporels d'exploitation	12	12	10	-17%
Comptes courants et caisse	1 460	1 460	3 111	113%
Actions propres	0	0	0	
Comptes de régularisation Actif :	20 806	20 806	20 529	-1%
Intérêts et loyers acquis non échus	4 823	4 823	4 905	2%
Frais d'acquisition reportés	9 651	9 651	9 223	-4%
Autres comptes de régularisation	6 332	6 332	6 402	1%
Différence de conversion	0	0	0	

BILAN PASSIF				
<i>En milliers d'euros</i>	31 Décembre 2015	31 Décembre 2015 Présentation 2016	31 Décembre 2016	Variation
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	
Autres dettes :	50 800	64 119	70 388	10%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 322	9 003	3 967	-56%
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 330	9 729	9 251	-5%
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	2 821	100%
Autres dettes :	41 148	45 387	54 347	20%
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	195	195	195	0%
- Personnel	1 149	1 149	20	-98%
- Etat, sécurité sociale et collectivités publiques	259	259	759	194%
- Créanciers divers	39 545	43 785	53 373	22%
Comptes de régularisation Passif	2 640	2 640	3 968	50%
Différence de conversion	0	0	0	

5.3.7 Frais d'acquisition et de gestion

5.3.7.1 Suivi des frais d'acquisition

La partie non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est portée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur cinq exercices.

5.3.7.2 Ventilation des charges par nature en charges par destination

Les charges directement affectables sont enregistrées aux comptes idoines sans application de clés. Les charges ayant plusieurs destinations sont réparties dans les différents comptes par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs.

Les charges techniques sont classées par destination :

- Les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production de nouveaux contrats. Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'amortissement des frais d'acquisition à reporter comprend également les frais d'acquisition indirects.
- Les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats.
- Les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

- Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.
Les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination.
Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

5.3.8 Fiscalité

5.3.8.1 Régime fiscal

La société CNP CAUTION est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale pour le régime duquel CNP Assurances, sa société mère, a opté.

La société CNP CAUTION supporte la charge d'impôt sur les sociétés (et les contributions additionnelles associées) calculés sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration.

5.3.8.2 Impôt différé

La société CNP CAUTION n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes sociaux.

5.3.9 Consolidation

Les comptes de CNP CAUTION sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale. La société mère du groupe CNP Assurances est CNP Assurances, SA à conseil d'administration, dont le siège social est situé au 4 place Raoul Dautry, Paris 15ème.

6- Détails des postes du bilan**Note 1 - Etat récapitulatif des placements**

Etat 31/12/2016

(en milliers d'euros)

	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
I - Placements (détail des postes 3 & 4 du bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	21 407	21 407	41 744
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	43 317	43 317	43 353
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	82 964	82 964	82 901
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	455 550	453 491	493 104
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	-129
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	9 349	9 349	9 349
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0
Placement immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11	612 587	615 528	675 293
a) dont :			
placement évalués selon l'article R. 343-9	452 208	455 150	489 669
placement évalués selon l'article R. 343-10	160 378	160 378	185 624
placement évalués selon l'article R. 343-13	0	0	0
placement évalués selon l'article R. 343-11	0	0	0
b) dont :			
valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	612 140	615 078	674 830
valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	0	0	0
valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	0	0	0
autres affectations ou sans affectation	447	450	463
c) dont :			
placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	612 140	615 078	674 830
placement et instruments financiers à terme hors OCDE	447	450	463
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
Intérêts courus et non échus	4 949	4 949	4 949
Banques et chèques postaux	290	290	290
Autres	4 655	4 655	4 655
Total actif affectables à la représentation des provisions techniques	9 893	9 893	9 893
Total général	622 480	625 421	685 186

Note 2-Tableau de raccordement entre l'état des placements et le bilan

Tableau de raccordement entre l'état des placements et le Bilan	
Bilan : Placements valeur nettes	612 588
+ Instruments financier à terme valeur nette	0
- Titre Placement Non Côté capital non libéré	0
+ Amortissement des décotes (produits)	6 358
- Amortissement des surcotes (charges)	-3 416
= Etat récap. des placements (valeur nette) supra	615 528

Note 3 - Etat des plus ou moins-values latentes

(Tableau en milliers d'euros)	Valeur nette Bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Obligations	455 150	489 797	34 647
IFT	0	-129	-129
s/total valeurs R 343-9	455 150	489 669	34 519
Immobilier	0	0	0
Actions	21 407	41 714	20 307
OPCVM	126 281	131 254	4 973
Autres actifs	12 689	12 656	-34
s/total valeurs R 343-10	160 378	185 624	25 246
TOTAL DES PLACEMENTS	615 528	675 293	59 765

Pour les valeurs non amortissables en application des dispositions de l'article R343-5 du code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est dotée à l'inventaire, lorsque la compensation entre les plus ou moins values résultant de la comparaison entre les valeurs inscrites au bilan et les valeurs de réalisation fait apparaître une moins-valeur latente.

Note 4 Provisions pour risques et charges

Intitulé de la provision (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour pertes et charges	0	216
Total	0	216

Note 5 PRE

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Montant de la plus ou moins-valeur latente globale nette article R. 343-5	25 246	20 118
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	0	0
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	0	0
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE	18 149	-15 072

/61

Note 6 Tableau sur les provisions de sinistres et les prévisions de recours

Désignation	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Provision sinistres à payer clôture exercice inventaire.....	62 206	59 830
Provision IBNR clôture exercice inventaire	3 204	5 253
Provision PFGS clôture exercice inventaire	773	664
Recours à encaisser clôture exercice inventaire.....	69 128	70 173
Provision sinistres à payer ouverture exercice inventaire.....	60 494	29 692
Provision IBNR à l'ouverture exercice inventaire.....	5 253	2 609
Recours à encaisser ouverture exercice inventaire.....	70 173	64 451

Le périmètre de cette note ne couvre pas l'acceptation.

Note 7 PREC :

CNP Caution a calculé le ratio S/P du portefeuille CIF selon 2 méthodes, prospective et rétrospective, tel que le permet l'article 143-7 du règlement de l'ANC, suite au contrôle sur place effectué par l'ACPR en 2013. Le résultat le plus élevé a été retenu par prudence. Le calcul du S/P selon la méthode rétrospective a consisté à rapporter la charge des sinistres des exercices passés (charge nette y compris IBNR) aux primes acquises nettes de courtage. Un ratio de 162% a été déterminé. La méthode prospective a quant à elle consisté à estimer le nombre de sinistres non encore survenus et à en déduire la charge de sinistres restant à survenir en multipliant ce nombre par le coût moyen d'un sinistre (coût moyen calculé sur la moyenne des dossiers reçus sur les 3 dernières années). En comparant le montant obtenu aux PENA, on obtient un ratio de 229%, qui a donc été retenu.

Ceci s'est donc traduit au 31 décembre 2016 par la constitution d'une PREC relative au portefeuille CIF de 18 772 664,00 €. Sur les autres portefeuilles, la méthode rétrospective donne un ratio S/P inférieur à 100%, ce qui ne nécessite pas la constitution d'une PREC.

Note 8 Etat des créances et des dettes ventilées par ancienneté

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26 300	26 300		
Primas restant à émettre	16 630	16 630		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	9 671	9 671		
Créances nées d'opérations de réassurance	3 611	3 611		
Autres créances	23 099	23 099		
Personnel	0	0		
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 068	2 068		
Débiteurs divers	21 031	21 031		
Capital appelé non versé				
Total	53 010	53 010		

État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0		
Autres dettes	70 386	70 386		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 967	3 967		
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 251	9 251		
Dettes envers des établissements de crédit	2 821	2 821		
Autres dettes :	54 347	54 347		
Titres de créance négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	195	195		
Personnel	20	20		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	759	759		
Créanciers divers	53 373	53 373		
Total	70 386	70 386		

Note 9 Etat des créances et des dettes avec les entreprises liées et avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la sté a un lien de participation	31/12/2016	31/12/2015
Créances :	0	0	0	0
Autres créances :	0	0	0	0
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0
Autres dettes :	16 518	0	16 518	12 491
Créanciers divers	16 518	0	16 518	12 491

16

Note 10 Actifs incorporels

Montants bruts <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	2 691	0			2 691
Logiciels	2 691	0			2 691
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Terrains forestiers	0	0	0	0	0
Immeubles bâtis	0	0	0	0	0
Parts et actions de stés immobilières non cotées	0	0	0	0	0
Placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Total général	2 691	0	0	0	2 691

Amortissements et provisions <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Amortissements des logiciels	2 691	0			2 691
Amortissements des immeubles	0	0	0		0
Provisions pour dépréciation des immeubles	0	0	0		0
Provisions sur participations immobilières	0	0	0		0
Provisions sur entreprises liées	0	0	0	0	0
Provisions sur autres participations	0	0	0	0	0
Total général	2 691	0	0	0	2 691

Montants nets (montants bruts moins amortissements et provisions) <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	0	0			0
Logiciels	0	0			0
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Terrains forestiers	0	0	0	0	0
Immeubles bâtis	0	0	0	0	0
Parts et actions de stés immobilières non cotées	0	0	0	0	0
Placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Total général	0	0	0	0	0

CNP Caution a confié la mise en place d'un système de gestion des contrats de caution aux équipes de développement du groupe (ICDC), l'ensemble des frais concourant à l'analyse détaillée et à la mise en production ont été incorporés au prix de revient d'UNICIO en contrepartie de la constatation d'une production immobilisée. Ce logiciel est désormais totalement amorti.

Note 11 Comptes de régularisation actif/passif

Comptes de régularisation <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	4 905		4 823	
Frais d'acquisition reportés	9 223		9 650	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	
Charges payées d'avance	0		0	
Produits à recevoir	44		71	
Amortissement actuariel (produits)	6 358		6 261	
Produits comptabilisés d'avance		552		480
Amortissement actuariel (charges)		3 416		2 160
Intérêts perçus d'avance		0		0
Total	20 529	3 968	20 805	2 640

Note 12 Variation des Capitaux propres

Dénomination <i>(en milliers d'euros)</i>	Nature des réserves	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Résultat 2016	Augmentation de capital	Variation de l'exercice	31/12/2016
Capital social	Statutaire	258 735			0		258 735
Prime d'émission	Statutaire	190 541			0		190 541
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	0				0	0
Réserve spéciale des plus-values à long terme	Réglementaire	0				0	0
Réserve de capitalisation	Réglementaire	621	-621				0
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	0	0				0
Réserves facultatives	Autre	0	621				621
Réserve pour éventualité	Autre	0					0
Impacts Fonds Propres Immeubles	Autre	-197					-197
Provision pour dépréciation durable	Réglementaire	0					0
Report à nouveau		1 645	-15 072				-13 427
Résultat de l'exercice		-15 072	15 072	18 149			18 149
Total général		436 273	0	18 149	0	0	454 422

7- Détails des postes du compte de résultat**Note 13 Ventilation des produits et charges techniques**

Catégories 20 à 39 (en milliers d'euros)	Pertes pécuniaires diverses	Caution	Acceptations	Total
Primes acquises	59 909	15 128	21 667	96 703
1a. Primes	58 146	17 037	17 087	92 271
1b. Variation des primes acquises et risques en cours	-1 762	1 910	-4 580	-4 432
Charges des prestations	25 820	5 867	1 110	32 797
2a. Prestations et frais payés	11 885	8 401	8 429	28 715
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	13 936	-2 534	-7 319	4 082
Solde de souscription	34 088	9 260	20 557	63 905
Frais d'acquisition	25 450	5 627	0	31 077
Autres charges de gestion nettes	5 343	292	8 148	13 783
Charges d'acquisition et de gestion nettes	30 792	5 919	8 148	44 860
Produits des placements	1 628	933	40	2 601
Participation aux résultats	20	3 121	-2 287	855
Solde financier	1 607	-2 188	2 327	1 746
Part des réassureurs dans les primes acquises	9 502	0	0	9 502
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 993	0	0	1 993
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	2 142	0	0	2 142
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	5 368	0	0	5 368
Solde de la réassurance	1	0	0	1
Résultat technique	4 904	1 153	14 736	20 793
Hors compte	0	0	0	0
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	13 529	74 368	19 588	107 486
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture) ⁽¹⁾	15 291	72 459	24 168	111 918
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	42 077	-43 708	26 314	24 683
Provisions pour sinistres à payer (ouverture) ⁽²⁾	34 482	-43 928	17 862	8 416
Autres provisions techniques (clôture)	17 808	25 324	263	43 396
Autres provisions techniques (ouverture) ⁽³⁾	11 448	25 803	18 321	55 571

⁽¹⁾ Les provisions pour primes non acquises et risques en cours à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie "Pertes pécuniaires diverses" à la catégorie "Acceptations" pour un montant de 24,2 M€.

⁽²⁾ Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie "Pertes pécuniaires diverses" à la catégorie "Acceptations" pour un montant de 1,9 M€.

⁽³⁾ Les autres provisions techniques à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie "Pertes pécuniaires diverses" à la catégorie "Acceptations" pour un montant de 16 M€.



Note 14 Ventilation des produits et charges de placements

	31/12/2016		31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2016
Produits des placements			
Revenus des participations	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	-	-
Revenus des autres placements	-	9 727	9 727
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	997	997
Revenus des placements	-	10 723	10 723
Autres produits des placements	-	810	810
Profits provenant de la réalisation des placements	-	1 898	1 898
Total produits des placements	-	13 431	13 431
Charges des placements			
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...)	-	1 289	1 289
Autres charges des placements	-	1 269	1 269
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	907	907
Total charges des placements	-	3 466	3 466
Produits nets des placements	-	9 966	9 966

Note 15 - Chiffre d'affaires brut de réassurance

Le chiffre d'affaire collecté brut de cession et net de coassurance de CNP Caution s'élève à 96 703 K€. Il se décompose par nature de la manière suivante :

- 59 909 K€ au titre des pertes pécuniaires diverses dont 2 768 K€ provenant des succursales Italienne et Espagnole
- 15 128 K€ au titre de la caution
- 21 667 K€ au titre des acceptations dont 21 082 K€ provenant des succursales Italienne et Espagnole

Note 16 - Impôt sur les bénéfices

Le capital de CNP Caution est détenu à 99,99% par la société CNP Assurances. De plus, la société CNP Caution est intégrée fiscalement dans le groupe fiscal CNP Assurances.

Détail de la charge d'impôts <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Charge fiscale liée aux opérations courantes	11 205	7 930	
Impôt société	11 205	7 930	41,29%

66

Note 17 – Boni – Mali

Boni - Mali (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour risques en cours	32 175	41 223
Prévision de recours à encaisser	69 128	70 173
Provision pour sinistres ouverture	78 589	85 061
Provision Recours A Encaisser à l'ouverture	-70 173	-64 451
- Prest. Payées dans l'ex. sur ex. ant.	21 639	38 969
- Prov. Pour sin. Sur ex. ant. à la clôture	-17 456	-23 609
Boni / Mali	4 233	5 251

Note 18 – Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes : MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Honoraires : soit : 64 331 € hors taxes.

Note 19 – Commissions

Opérations brutes (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Commissions	28 477	31 442	
Total	28 477	31 442	-9,43%

16

Note 20 – Engagements Hors Bilan

Catégories de stratégies par nature d'IFT (en milliers d'euros)	Montants 31/12/2016		Durées de vie résiduelles		
	Engagements reçus	Engagements donnés	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put	-				
Vente Call - Put		-			
IFT Taux					
Achat Cap	-				
Vente Cap		-			
Swap					
Receive Swap	3 570			2 406	1 164
Pay Swap		4 388		2 728	1 660
Total reçus	3 570		-	2 406	1 164
Total donnés		4 388	-	2 728	1 660
IFT en cours	-	818	-	322	496

Note 21 – Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques

Postes du compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Détail des autres produits non techniques	0	72
Reprises Réserve de capitalisation non technique	0	72
Reprises Preet non vie	0	0
Reprises Preet non vie restant à constater	0	0
Détail des autres charges non techniques	0	0
Dotation non technique réserve de capitalisation	0	0
Autres charges non techniques	0	0
Détail des produits exceptionnels	1 184	110
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Produits exceptionnels	968	110
Reprises des provisions pour risques et charges	216	0
Produits de cessions d'immobilisations d'exploitation	0	0
Détail des charges exceptionnelles	-12	1 493
Pertes sur exercices antérieurs	0	0
Charges exceptionnelles de l'exercice	-12	704
Amortissements exceptionnels	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	789

Note 22 – Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Capital au fin d'exercice (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital social (en milliers d'euros)	258 735	258 735	24 997	24 997	24 997
Nombre d'actions ordinaires existantes	45 347 475	45 347 475	1 639 677	1 639 677	1 639 677
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	96 703	94 455	36 434	16 930	15 263
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	29 356	-7 138	1 697	1 007	-5 446
Impôt sur les bénéfices	11 205	7 930	-3	28	0
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	18 149	-15 072	1 184	460	-5 964
Résultats par action (en unité)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,65	-0,16	1,04	0,61	-3,32
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,40	-0,33	0,72	0,28	-3,63
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	0	0	0	0	0

Note 23 – Autres informations**23.1 – Personnel**

La société CNP caution ne dispose pas de personnel propre. Une convention de délégation de gestion a été conclue entre CNP Caution et sa maison-mère CNP Assurances.

23.2 – Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de CNP Caution ne perçoivent pas de rémunération (jetons de présence).

CNP CAUTION

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS - LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

CNP CAUTION

- Société anonyme régie par le code des assurances
au capital de 258 734 553,36 €
Siège social : 4, Place Raoul Dautry – 75015 PARIS
RCS Paris 383 024 098

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNP CAUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 5.3.4 « Opérations d'assurances » et 5.3.5 « Opérations de réassurances » de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société CNP CAUTION et de son expérience.

- Les provisions pour dépréciation sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 5.3.2.2 « Dépréciations des valeurs mobilières titre par titre » figurant dans l'annexe aux comptes. Nous avons en particulier examiné les modalités de recensement des expositions de la société, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R343-10 du Code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par CNP CAUTION et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.

Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R343-9 du Code des assurances.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

CNP CAUTION

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2016*

III - Vérifications et informations spécifiques

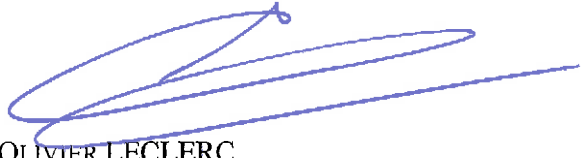
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.356-23.

Fait à Courbevoie, le 13 juin 2017

Le commissaire aux comptes

MAZARS



OLIVIER LECLERC

CNP CAUTION

Etats financiers au 31 décembre 2016

Comptes sociaux - Annexe

SOMMAIRE

• 1- Bilan Actif	Page 3
• 2- Bilan Passif	Page 4
• 3- Tableau des engagements	Page 5
• 4- Compte de résultat	Page 6
• 5- Annexe aux comptes annuels	Page 7
• 6- Détail des postes du bilan	Page 16
Note 1 : Etat récapitulatif des placements	Page 16
Note 2 : Tableau de raccordement des placements	Page 17
Note 3 : Etat des plus et moins values latentes	Page 17
Note 4 : Provisions pour risques et charges	Page 17
Note 5 : Provisionnement global des moins values latentes	Page 17
Note 6 : Tableau sur les provisions de sinistres et les prévisions de recours	Page 18
Note 7 : PREC Article .A 331-17	Page 18
Note 8 : Etat des créances et des dettes ventilées par ancienneté	Page 19
Note 9 : Etat des créances et dettes avec les entreprises liées	Page 19
Note 10 : Actifs incorporels	Page 20
Note 11 : Comptes de régularisation actif/passif	Page 21
Note 12 : Variation des Capitaux propres	Page 21
• 7- Détail des postes du compte de résultat	Page 22
Note 13 : Ventilation des produits et charges techniques	Page 22
Note 14 : Ventilation des produits et charges de placement	Page 23
Note 15 : Chiffre d'affaires brut de réassurance	Page 23
Note 16 : Impôt sur les bénéfices	Page 23
Note 17 : Boni / Mali	Page 24
Note 18 : Honoraires CACS	Page 24
Note 19 : Commissions	Page 24
Note 20 : Engagements Hors Bilan	Page 25
Note 21 : Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques	Page 25
Note 22 : Résultats financiers sur les 5 derniers exercices	Page 26
Note 23 : Autres informations	Page 26

1.- Bilan Actif

1.1. ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Évolution (en %)
Actifs incorporels	0	0	0,0%
Placements	612 586	588 219	4,1%
Terrains et constructions	0	0	0,0%
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0,0%
Autres placements	603 237	581 558	3,7%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	9 349	6 661	40,4%
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	0	0	0,0%
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	15 095	12 953	16,5%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0	0,0%
Provisions d'assurance vie	0	0	0,0%
Provisions pour sinistres vie	0	0	0,0%
Provisions pour sinistres non-vie	15 095	12 953	16,5%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	0	0	0,0%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	0	0	0,0%
Provisions d'égalisation	0	0	0,0%
Autres provisions techniques vie	0	0	0,0%
Autres provisions techniques non-vie	0	0	0,0%
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0,0%
Créances	53 010	42 384	25,1%
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26 300	15 521	69,5%
Primes acquises non émises	16 630	12 716	30,8%
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	9 671	2 805	244,8%
Créances nées d'opérations de réassurance	3 611	6 562	-45,0%
Autres créances	23 099	20 301	13,8%
Personnel	0	0	0,0%
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 068	586	253,0%
Débiteurs divers	21 031	19 715	6,7%
Autres actifs	3 121	1 472	112,0%
Actifs corporels d'exploitation	10	12	-20,7%
Comptes courants et caisse	3 111	1 460	113,1%
Actions propres	0	0	0,0%
Comptes de régularisation actif	20 529	20 806	-1,3%
Intérêts et loyers acquis non échus	4 905	4 823	1,7%
Frais d'acquisition reportés	9 223	9 651	-4,4%
Autres comptes de régularisation	6 402	6 332	1,1%
Différence de conversion	0	0	0,0%
Total Actif	704 341	665 834	5,8%

2.- Bilan Passif

I.2. PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Évolution (en%)
Capitaux propres	454 422	436 273	4,2%
Capital social	258 735	258 735	0,0%
Primes liées au capital social	190 541	190 541	0,0%
Réserves de réévaluation	-	-	0,0%
Autres réserves	424	424	0,1%
Report à nouveau	- 13 427	1 645	-916,2%
Résultat de l'exercice	18 149	15 072	-220,4%
Passifs subordonnés	-	-	0,0%
Provisions techniques brutes	175 565	175 905	-0,2%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	107 486	111 917	-4,0%
Provisions d'assurance vie	-	-	0,0%
Provisions pour sinistres vie	-	-	0,0%
Provisions pour sinistres non-vie	24 683	8 416	193,3%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-	0,0%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	6 552	6 563	-0,2%
Provisions pour égalisation	2 589	1 156	124,0%
Autres provisions techniques vie	-	-	0,0%
Autres provisions techniques non-vie	34 255	47 853	-28,4%
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-	0,0%
Provisions pour risques et charges	-	216	-100,0%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-	0,0%
Autres dettes	70 386	50 800	38,6%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 967	1 322	200,1%
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 251	8 330	11,1%
Dettes envers des établissements de crédit	2 821	-	0,0%
Autres dettes:	54 347	41 148	32,1%
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	195	195	-0,3%
Personnel	20	1 149	-98,2%
État, sécurité sociale et collectivités publiques	759	259	193,1%
Créanciers divers	53 373	39 545	35,0%
Comptes de régularisation passif	3 968	2 640	50,3%
Différence de conversion	-	-	0,0%
Total Passif	704 341	665 834	5,8%

3.- Tableau des engagements reçus et donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
1. Engagements reçus	11 009 570	11 009 570
1a. Engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	3 570	3 570
1b. Autres engagements reçus	11 006 000	11 006 000
2. Engagements donnés :	4 388	4 293
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	4 388	4 293
2d. Autres engagements donnés	0	0
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0

Les engagements reçus sont distingués à partir de 2016.

(1) Le détail des engagements liés aux instruments financiers à terme figure en note 20.

4.- Compte de résultat

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015		Évolution
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	(en %)
Primes acquises :	96 703	-9 502	87 201	87 273	-0,1%
Primes	92 271	-9 502	82 769	95 090	-13,0%
Variation des primes non acquises et risques en cours	4 432	0	4 432	-7 817	-156,7%
Produit des placements alloués	2 601	0	2 601	2 082	24,9%
Autres produits techniques	4 717	0	4 717	6 189	-23,8%
Charges des sinistres :	-44 982	4 135	-40 847	-35 469	15,2%
Prestations et frais payés	-28 715	1 993	-26 722	-48 429	-44,8%
Charges des provisions pour sinistres	-16 268	2 142	-14 126	12 960	-209,0%
Charges des autres provisions techniques	13 618	0	13 618	-22 708	-160,0%
Participation aux résultats	-855	0	-855	-5 630	-84,8%
Frais d'acquisition et d'administration :	-45 963	5 368	-40 595	-39 533	2,7%
Frais d'acquisition	-31 077	0	-31 077	-31 351	-0,9%
Frais d'administration	-14 886	0	-14 886	-12 614	18,0%
Commissions reçues des réassureurs	0	5 368	5 368	4 432	21,1%
Autres charges techniques	-3 614	0	-3 614	-3 382	6,9%
Variation de la provision pour égalisation	-1 433	0	-1 433	-201	612,9%
Résultat technique de l'assurance non- vie	20 792	1	20 793	-11 379	-282,7%

COMPTE NON TECHNIQUE <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Évolution (en %)
Résultat technique de l'assurance non- vie	20 793	-11 378	-282,7%
Résultat technique de l'assurance vie	0	0	0,0%
Produits des placements	13 431	10 573	27,0%
Revenu des placements	10 723	9 938	7,9%
Autres produits des placements	810	244	231,9%
Profits provenant de la réalisation des placements	1 898	391	385,4%
Produits des placements alloués	0	0	0,0%
Charges des placements	-3 466	-2 943	17,8%
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 289	-308	318,6%
Autres charges des placements	-1 269	-1 686	-24,7%
Pertes provenant de la réalisation des placements	-907	-949	-4,4%
Produits des placements transférés	-2 601	-2 082	24,9%
Autres produits non techniques	0	72	-100,0%
Autres charges non techniques	0	0	0,0%
Résultat exceptionnel	1 196	-1 383	-186,5%
Produits exceptionnels	1 184	110	976,4%
Charges exceptionnelles	12	-1 493	-100,8%
Participation des salariés	0	0	0,0%
Impôts sur les bénéfices	-11 205	-7 930	41,3%
Résultat de l'exercice	18 149	-15 071	-220,4%

5- Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2016

CNP Caution, société anonyme au capital de 258 734 553,36 euros est filiale à 99,99% de CNP Assurances. Sa création résulte de la volonté de CNP Assurances de se développer sur le marché de la caution. Société d'assurance non vie, elle a reçu les agréments par arrêté du 25 janvier 2001 pour la branche 15 (Caution) et en 2015 pour les branches 9 (Autres dommages aux biens) et 16 (Pertes pécuniaires diverses), afin d'exercer les opérations relevant des branches suivantes :

- Branche 15 : caution
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses

5.1- Faits Marquants de l'exercice

L'année 2016 a, à nouveau, été marquée sur le marché immobilier par une activité très forte de production, liée notamment aux taux de crédit qui ont atteint un point bas en fin d'année. Les primes acquises brutes restent au global stables. Cependant, les activités des 3 branches d'assurances évoluent de manière différente par rapport à l'année 2015.

Concernant l'activité de la branche 15, les principaux faits marquants sont les suivants :

- La production de nouveaux encours cautionnés a été légèrement moins élevée qu'en 2015, mais reste à un niveau important. L'activité est en légère diminution à la souscription 17 millions d'euros de primes émises en 2016 contre 20 millions d'euros en 2015), portée par les rachats de crédits sur la période ;
- une forte dynamique enregistrée sur le partenariat avec le Crédit Mutuel Arkea, qui représente plus de 80% des primes payées en 2016 sur l'activité de caution de crédit immobilier ;
- le partenariat avec la SOCRIF-SOFIAP a vu son chiffre d'affaires augmenter en 2016. Le partenariat a été étendu en fin d'année 2016 aux prêts dits « complémentaires » des salariés de la convention collective « IEG » ;
- les autres partenariats sont en décroissance en termes de nouvelles affaires (CNG-MG, GMPA et Barclays). En particulier, moins de 1 000 prêts ont été cautionnés via le partenariat avec le GMPA, contre plus de 2 000 en 2015 ;
- une hausse des encours cautionnés contenue (+400 millions d'encours cautionnés sur l'activité de caution de crédit immobilier, alors que l'encours des crédits nouvellement cautionnés en 2016 est de 1,9 milliards d'euros) grâce aux rachats anticipés de crédit ;
- la baisse des encours a été particulièrement marquée pour les clients du Crédit Immobilier de France (hors BPI), et de BNP Personal Finance, qui passent de 3,6 milliards d'euros à 3 milliards d'euros ;
- parallèlement à cette forte activité, la variation de charges de sinistres a légèrement diminué en 2016 (-3,2 millions d'euros, à 8,3M€) et les recours encaissés ont, eux, augmenté de près de 40%. La hausse des recours encaissés peut s'expliquer à la fois par le travail réalisé par les équipes du contentieux de CNP Caution, mais aussi par l'atteinte d'une certaine maturité du portefeuille de sinistres de CNP Caution. ;

Les activités des branches 9 et 16 en 2016 ont, elles aussi, connu une activité importante. L'activité d'assurance emprunteur « Perte d'emploi », a elle-aussi été soutenue par les rachats de crédit, à une échelle moindre cependant en termes de primes acquises que la branche 15 (les rachats entraînant la fin des contrats emprunteur sur les prêts rachetés). Il est à noter que les activités en Italie ont été pénalisées par des renégociations et des augmentations de tarifs qui ont fait diminuer le chiffre d'affaires.

En début d'année 2017, Standard and Poor's a confirmé la notation de CNP Caution. S&P a souligné que CNP Caution était considérée comme core business au sein du Groupe CNP Assurances, et bénéficiait de la même note que sa maison mère CNP Assurances.

5.2- Changement de méthode comptable

Néant

5.3- Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont présentés en conformité avec le Règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le Règlement de l'ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016, et avec les dispositions du Code des Assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre.

5.3.1 Capitaux propres

Le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les organismes exerçant une activité d'assurance non-vie et les réassureurs.

Au 1^{er} janvier 2016, le stock de réserve de capitalisation au 31 décembre 2015 de CNP Caution a fait l'objet d'un reclassement en « Autres réserves », dans le poste « Réserves facultatives »

5.3.2 Opérations de placement

5.3.2.1 Evaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition.

✓ Placements actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

✓ Obligations et titres assimilés

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

En application de l'article 122-1 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015, ce calcul est effectué pour l'ensemble des valeurs amortissables, qu'elles soient classées en R. 343-9 du code des assurances ou en R. 343-10 du code des assurances.

5.3.2.2 Dépréciations des valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec le livre I titre II chapitre 3 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015.

✓ Valeurs mobilières classées en R. 343-9 du code des assurances

En application de l'article 123-1, CNP CAUTION apprécie « s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 343-9 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

✓ Valeurs relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances

Les placements relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances font l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente constatée en date d'arrêt a un caractère durable, en application de l'article 123-6 du règlement 2015-11 de l'ANC.

a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable :

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

- Titres non amortissables classés en R. 343-10

L'article 123-10 précise qu'un des critères de présomption de dépréciation durable est la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-valeur latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20% est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères.

Depuis 2012, postérieurement à la crise financière de 2008, CNP CAUTION a choisi de ramener le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 20 % de moins-valeur latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère. Il reste applicable en 2016.

Doivent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée ;
- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité.
- présentant à la date d'inventaire une décote supérieure à 50% par rapport à leur prix de revient ou présentant post clôture des variations anormales, ou encore pour lesquelles CNP Caution disposerait d'une appréciation défavorable.

- Titres amortissables classés en R. 343-10

En application de l'article 123-7 1°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Caution a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité ont été dépréciées uniquement en cas de risque de crédit avéré.

En application de l'article 123-7 2°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Caution n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à leur maturité, ont été dépréciées en analysant l'ensemble des risques identifiés en fonction de l'horizon de détention envisagé.

b) Montant de la provision :

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité.

Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 500 points de base), sur la durée de détention probable des actifs correspondants.

5.3.2.3 Dépréciation globale des actions et titres assimilés

✓ Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité (PRE) figurant au passif du bilan.

En application des dispositions de l'article R343-5 du code des assurances modifiant certaines règles d'investissement des entreprises d'assurances, cette provision est constituée lorsque la valeur globale d'une part, des actifs amortissables relevant de l'article R343-10 du Code des Assurances que l'entreprise n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à l'échéance et, d'autre part, des actifs non amortissables classés en R. 343-10 est en moins-value latente conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

CNP CAUTION a, au 31 décembre 2008, opté pour l'option d'étalement de la PRE dès lors que l'ensemble des conditions requises sont réunies (marge de solvabilité, couverture, durée des passifs) selon les dispositions reprises dans l'article R. 343-6 du code des assurances à compter du 1er janvier 2016.

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définie par l'article A. 343-1-2 du code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations peuvent être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La durée a été bornée par 8 et arrondie afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette durée, la PRE est étalée sur huit ans. Le report de charge est constaté en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 — variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 — PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (note 5).

Conformément à l'article R. 322-6 du code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

✓ Valeur de réalisation

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours avant cette date ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour la moyenne des prix de rachat publié au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE « les moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R. 343-10 ». Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie.

5.3.2.4 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cession sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date d'échéance.
- soit au cours de bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

5.3.2.5 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- La quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans le cadre des « opérations techniques ».
- Les opérations issues des capitaux propres qui sont classées dans la partie « opérations non techniques ».

5.3.2.6 Conversion des opérations en devises

CNP CAUTION applique les dispositions du titre IV du livre II du règlement 2015-11 de l'ANC relatif au traitement comptable des opérations réalisées en devises des entreprises régies par le code des assurances.

Sont considérées comme des opérations en devises :

- les mouvements d'actifs monétaires et règlements en devises ;
- les charges facturées ou contractuellement libellées en devises ;
- les produits facturés ou contractuellement libellés en devises ;
- les provisions techniques libellées en devises en application de l'article R.343-2 du code des assurances ;
- les dettes et emprunts de toute nature libellés en devises ;
- les créances et prêts de toute nature libellés en devises ;
- les acquisitions, cessions et autres opérations sur immeubles localisés dans des États où les transactions s'effectuent normalement dans une monnaie autre que l'euro, et sur parts de sociétés immobilières non cotées détenant de tels immeubles, à proportion de la valeur de ces immeubles ;
- les opérations sur titres de créances non amortissables, et titres de propriété ou assimilés autres que les titres de propriétés immobilières mentionnés ci-dessus lorsque la monnaie de négociation n'est pas l'euro ;
- les engagements pris ou reçus lorsque la réalisation de l'engagement constituerait une opération en devises au sens du présent article ;
- les amortissements dépréciations et provisions ainsi que les remboursements se rapportant à des opérations en devises au sens du présent article.

Ces opérations sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonnaire), conformément à l'article 241-2 du règlement ANC 2015-11.

CNP CAUTION applique l'article 241-5 de ce même règlement et distingue:

- Les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change,
- Les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

A l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euro, au cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors bilan.

Les différences de change sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément à l'article 241-6, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Caution au 31 décembre 2016 ont été comptabilisées par résultat.

5.3.3 Immobilisations

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, et en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Logiciel développé par CNP Caution | 3 ans |
| • Mobiliers de bureau | 5 ans |
| • Matériels informatiques | 4 ans |
| • Matériels de bureau | 10 ans |
| • Agencement, aménagement, installations locaux d'exploitation | 10 ans |

Pour information, CNP Caution n'est pas impactée par la méthode des amortissements par composants dans la mesure où elle ne dispose pas d'immeuble et n'a pas engagée de frais de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5.3.4 Opérations d'assurance

5.3.4.1 Primes

Les primes des contrats d'assurance sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

5.3.4.2 Provision pour primes émises non acquises

Une provision pour primes émises non acquises est constatée pour les contrats en cours pour la part de prime qui se rapporte à la période entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

5.3.4.3 Provision pour sinistres à payer

Cette provision recouvre le montant des sinistres connus à l'inventaire évalués brut de recours et non payés à cette date. Corrélativement à l'enregistrement du sinistre, une prévision de recours peut être enregistrée. L'évaluation est faite contrat par contrat en fonction de la situation de chacun et des contres - garanties mises en place au moment de l'établissement du contrat.

Une provision pour sinistres survenus non encore déclarés est dotée lorsque nécessaire.

Le nombre de sinistres survenus et non encore déclarés est estimé selon la méthode Chain Ladder, auquel est appliqué le coût moyen de la charge des sinistres survenus l'année précédente.

Une provision pour frais de sinistres est dotée lorsque nécessaire.

Le calcul de la provision pour frais de gestion des sinistres (PFGS) est basé sur un coût moyen unitaire de gestion d'un sinistre par dossier (1917 €/an en 2016) d'une durée moyenne de suivi estimée à 4 ans et le nombre de sinistres déclarés (1602 à fin 2016) ainsi que les Incurred But Not Reported (82 à fin 2016). Depuis 2015 le calcul de PFGS a été effectué dossier par dossier pour les sinistres déclarés.

5.3.4.4 Suivi des frais d'acquisition

La partie non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est portée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur cinq exercices.

5.3.5 Opérations de réassurance

5.3.5.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

5.3.5.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

5.3.6 Comptes de tiers et de régularisation

Ces comptes sont alimentés conformément au Chapitre IV du règlement 2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.
En 2016, CNP Caution a revu la présentation de ces comptes au bilan.

Les tableaux ci-dessous indiquent l'impact du changement de présentation :

BILAN ACTIF				
<i>En milliers d'euros</i>	31 Décembre 2015	31 Décembre 2015 Présentation 2016	31 Décembre 2016	Variation
Créances :	42 384	55 705	53 010	-5%
Créances nées d'opérations d'assurance directe :	15 521	15 521	26 300	69%
- Primes acquises non émises	12 716	12 716	16 630	31%
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 805	2 805	9 671	245%
Créances nées d'opérations de réassurance	6 562	7 362	3 611	-51%
Autres créances :	28 301	32 822	23 099	-30%
- Personnel	0	0	0	
- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	586	586	2 068	253%
- Débiteurs divers	19 715	32 235	21 031	-35%
Autres actifs :	1 472	1 472	3 121	112%
Actifs corporels d'exploitation	12	12	10	-17%
Comptes courants et caisse	1 460	1 460	3 111	113%
Actions propres	0	0	0	
Comptes de régularisation Actif :	20 805	20 806	20 529	-1%
Intérêts et loyers acquis non échus	4 823	4 823	4 905	2%
Frais d'acquisition reportés	9 651	9 651	9 223	-4%
Autres comptes de régularisation	6 332	6 332	6 402	1%
Différence de conversion	0	0	0	

BILAN PASSIF				
<i>En milliers d'euros</i>	31 Décembre 2015	31 Décembre 2015 Présentation 2016	31 Décembre 2016	Variation
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	
Autres dettes :	50 800	64 119	70 386	10%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 322	9 003	3 967	-56%
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 330	5 729	9 251	-5%
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	2 821	100%
Autres dettes :	41 148	45 387	54 347	20%
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	195	195	195	0%
- Personnel	1 149	1 149	20	-98%
- Etat, sécurité sociale et collectivités publiques	259	259	759	194%
- Créanciers divers	39 545	43 785	53 373	22%
Comptes de régularisation Passif	2 640	2 640	3 968	50%
Différence de conversion	0	0	0	

5.3.7 Frais d'acquisition et de gestion

5.3.7.1 Suivi des frais d'acquisition

La partie non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est portée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur cinq exercices.

5.3.7.2 Ventilation des charges par nature en charges par destination

Les charges directement affectables sont enregistrées aux comptes idoines sans application de clés. Les charges ayant plusieurs destinations sont réparties dans les différents comptes par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs.

Les charges techniques sont classées par destination :

- Les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production de nouveaux contrats. Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'amortissement des frais d'acquisition à reporter comprend également les frais d'acquisition indirects.
- Les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats.
- Les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

- Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.
Les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination.
Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

5.3.8 Fiscalité

5.3.8.1 Régime fiscal

La société CNP CAUTION est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale pour le régime duquel CNP Assurances, sa société mère, a opté.

La société CNP CAUTION supporte la charge d'impôt sur les sociétés (et les contributions additionnelles associées) calculés sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration.

5.3.8.2 Impôt différé

La société CNP CAUTION n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes sociaux.

5.3.9 Consolidation

Les comptes de CNP CAUTION sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale. La société mère du groupe CNP Assurances est CNP Assurances, SA à conseil d'administration, dont le siège social est situé au 4 place Raoul Dautry, Paris 15ème.

6- Détails des postes du bilan

Note 1 - Etat récapitulatif des placements

Etat 31/12/2018

(en milliers d'euros)

	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
1- Placements (détail des postes 3 & 4 du bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	21 407	21 407	41 714
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	43 317	43 317	48 353
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	82 964	82 964	82 901
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	455 550	458 491	493 104
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	-129
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	9 349	9 349	9 349
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0
Placement immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11	612 587	615 528	675 293
a) dont :			
placement évalués selon l'article R. 343-9	452 208	455 150	439 669
placement évalués selon l'article R. 343-10	160 378	160 378	185 624
placement évalués selon l'article R. 343-13	0	0	0
placement évalués selon l'article R. 343-11	0	0	0
b) dont :			
valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	612 140	615 078	674 830
valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	0	0	0
valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	0	0	0
autres affectations ou sans affectation	447	450	463
c) dont :			
placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	612 140	615 078	674 830
placement et instruments financiers à terme hors OCDE	447	450	463
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
Intérêts courus et non échus	4 949	4 949	4 949
Banques et chèques postaux	290	290	290
Autres	4 655	4 655	4 655
Total actif affectables à la représentation des provisions techniques	9 893	9 893	9 893
Total général	622 480	625 421	685 186

Note 2-Tableau de raccordement entre l'état des placements et le bilan

Tableau de raccordement entre l'état des placements et le Bilan	
Bilan : Placements valeur nettes	612 586
+ Instruments financier à terme valeur nette	0
- Titre Placement Non Côté capital non libéré	0
+ Amortissement des décotes (produits)	6 358
- Amortissement des surcotes (charges)	-3 416
= Etat récap. des placements (valeur nette) supra	615 528

Note 3 - Etat des plus ou moins-values latentes

(Tableau en milliers d'euros)	Valeur nette Bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Obligations	455 150	489 797	34 647
IFT	0	-129	-129
s/total valeurs R 343-9	455 150	489 669	34 519
Immobilier	0	0	0
Actions	21 407	41 714	20 307
OPCVM	126 281	131 254	4 973
Autres actifs	12 689	12 656	-34
s/total valeurs R 343-10	160 378	185 624	25 246
TOTAL DES PLACEMENTS	615 528	675 293	59 765

Pour les valeurs non amortissables en application des dispositions de l'article R343-5 du code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est dotée à l'inventaire, lorsque la compensation entre les plus ou moins values résultant de la comparaison entre les valeurs inscrites au bilan et les valeurs de réalisation fait apparaître une moins-value latente.

Note 4 Provisions pour risques et charges

Intitulé de la provision (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour pertes et charges	0	216
Total	0	216

Note 5 PRE

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Montant de la plus ou moins-value latente globale nette article R. 343-5	25 246	20 118
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	0	0
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	0	0
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE	18 149	-15 072

Note 6 Tableau sur les provisions de sinistres et les prévisions de recours

Désignation	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Provision sinistres à payer clôture exercice inventaire.....	62 206	59 830
Provision IBNR clôture exercice inventaire	3 204	5 253
Provision PFGS clôture exercice inventaire	773	664
Recours à encaisser clôture exercice inventaire.....	69 128	70 173
Provision sinistres à payer ouverture exercice inventaire.....	60 494	29 692
Provision IBNR à l'ouverture exercice inventaire.....	5 253	2 609
Recours à encaisser ouverture exercice inventaire.....	70 173	64 451

Le périmètre de cette note ne couvre pas l'acceptation.

Note 7 PREC :

CNP Caution a calculé le ratio S/P du portefeuille CIF selon 2 méthodes, prospective et rétrospective, tel que le permet l'article 143-7 du règlement de l'ANC, suite au contrôle sur place effectué par l'ACPR en 2013. Le résultat le plus élevé a été retenu par prudence. Le calcul du S/P selon la méthode rétrospective a consisté à rapporter la charge des sinistres des exercices passés (charge nette y compris IBNR) aux primes acquises nettes de courtage. Un ratio de 162% a été déterminé. La méthode prospective a quant à elle consisté à estimer le nombre de sinistres non encore survenus et à en déduire la charge de sinistres restant à survenir en multipliant ce nombre par le coût moyen d'un sinistre (coût moyen calculé sur la moyenne des dossiers reçus sur les 3 dernières années). En comparant le montant obtenu aux PENA, on obtient un ratio de 229%, qui a donc été retenu.

Ceci s'est donc traduit au 31 décembre 2016 par la constitution d'une PREC relative au portefeuille CIF de 18 772 664,00 €. Sur les autres portefeuilles, la méthode rétrospective donne un ratio S/P inférieur à 100%, ce qui ne nécessite pas la constitution d'une PREC.

Note 8 Etat des créances et des dettes ventilées par ancienneté

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26 300	26 300		
Primes restant à émettre	16 630	16 630		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	9 671	9 671		
Créances nées d'opérations de réassurance	3 611	3 611		
Autres créances	23 099	23 099		
Personnel	0	0		
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 068	2 068		
Débiteurs divers	21 031	21 031		
Capital appelé non versé				
Total	53 010	53 010		

État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0		
Autres dettes	70 386	70 386		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 967	3 967		
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 251	9 251		
Dettes envers des établissements de crédit	2 821	2 821		
Autres dettes :	54 347	54 347		
Titres de créance négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	195	195		
Personnel	20	20		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	759	759		
Créanciers divers	53 373	53 373		
Total	70 386	70 386		

Note 9 Etat des créances et des dettes avec les entreprises liées et avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la sté a un lien de participation	31/12/2016	31/12/2015
Créances :	0	0	0	0
Autres créances :	0	0	0	0
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0
Autres dettes :	16 518	0	16 518	12 491
Créanciers divers	16 518	0	16 518	12 491

Note 10 Actifs incorporels

Montants bruts <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	2 691	0			2 691
Logiciels	2 691	0			2 691
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Terrains forestiers	0	0	0	0	0
Immeubles bâtis	0	0	0	0	0
Parts et actions de stés immobilières non cotées	0	0	0	0	0
Placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Total général	2 691	0	0	0	2 691

Amortissements et provisions <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Amortissements des logiciels	2 691	0			2 691
Amortissements des immeubles	0	0	0		0
Provisions pour dépréciation des immeubles	0	0	0		0
Provisions sur participations immobilières	0	0	0		0
Provisions sur entreprises liées	0	0	0	0	0
Provisions sur autres participations	0	0	0	0	0
Total général	2 691	0	0	0	2 691

Montants nets (montants bruts moins amortissements et provisions) <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	0	0			0
Logiciels	0	0			0
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Terrains forestiers	0	0	0	0	0
Immeubles bâtis	0	0	0	0	0
Parts et actions de stés immobilières non cotées	0	0	0	0	0
Placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Total général	0	0	0	0	0

CNP Caution a confié la mise en place d'un système de gestion des contrats de caution aux équipes de développement du groupe (ICDC), l'ensemble des frais concourant à l'analyse détaillée et à la mise en production ont été incorporés au prix de revient d'UNICIO en contrepartie de la constatation d'une production immobilisée. Ce logiciel est désormais totalement amorti.

Note 11 Comptes de régularisation actif/passif

Comptes de régularisation <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	4 905		4 823	
Frais d'acquisition reportés	9 223		9 650	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	
Charges payées d'avance	0		0	
Produits à recevoir	44		71	
Amortissement actuariel (produits)	6 358		6 261	
Produits comptabilisés d'avance		552		480
Amortissement actuariel (charges)		3 416		2 160
Intérêts perçus d'avance		0		0
Total	20 529	3 968	20 805	2 640

Note 12 Variation des Capitaux propres

Dénomination <i>(en milliers d'euros)</i>	Nature des réserves	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Résultat 2016	Augmentation de capital	Variation de l'exercice	31/12/2016
Capital social	Statutaire	258 735			0		258 735
Prime d'émission	Statutaire	190 541			0		190 541
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	0				0	0
Réserve spéciale des plus-values à long terme	Réglementaire	0				0	0
Réserve de capitalisation	Réglementaire	621	-621				0
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	0	0				0
Réserves facultatives	Autre	0	621				621
Réserve pour éventualité	Autre	0					0
Impacts Fonds Propres Immeubles	Autre	-197					-197
Provision pour dépréciation durable	Réglementaire	0					0
Report à nouveau		1 645	-15 072				-13 427
Résultat de l'exercice		-15 072	15 072	18 149			18 149
Total général		436 273	0	18 149	0	0	454 422

7- Détails des postes du compte de résultat

Note 13 Ventilation des produits et charges techniques

Catégories 20 à 39 (en milliers d'euros)	Pertes pécuniaires diverses	Caution	Acceptations	Total
Primes acquises	59 909	15 128	21 667	96 703
1a. Primes	58 146	17 037	17 087	92 271
1b. Variation des primes acquises et risques en cours	-1 762	1 910	-4 580	-4 432
Charges des prestations	25 820	5 867	1 110	32 797
2a. Prestations et frais payés	11 885	8 401	8 429	28 715
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	13 936	-2 534	-7 319	4 082
Solde de souscription	34 088	9 260	20 557	63 905
Frais d'acquisition	25 450	5 627	0	31 077
Autres charges de gestion nettes	5 343	292	8 148	13 783
Charges d'acquisition et de gestion nettes	30 792	5 919	8 148	44 860
Produits des placements	1 628	933	40	2 601
Participation aux résultats	20	3 121	-2 287	855
Solde financier	1 607	-2 188	2 327	1 746
Part des réassureurs dans les primes acquises	9 502	0	0	9 502
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 993	0	0	1 993
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	2 142	0	0	2 142
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	5 368	0	0	5 368
Solde de la réassurance	1	0	0	1
Résultat technique	4 904	1 153	14 736	20 793
Hors compte	0	0	0	0
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	13 529	74 368	19 588	107 486
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture) ⁽¹⁾	15 291	72 459	24 168	111 918
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	42 077	-43 708	26 314	24 683
Provisions pour sinistres à payer (ouverture) ⁽²⁾	34 482	-43 928	17 862	8 416
Autres provisions techniques (clôture)	17 808	25 324	263	43 396
Autres provisions techniques (ouverture) ⁽³⁾	11 448	25 803	18 321	55 571

(1) Les provisions pour primes non acquises et risques en cours à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie "Pertes pécuniaires diverses" à la catégorie "Acceptations" pour un montant de 24,2 M€.

(2) Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie "Pertes pécuniaires diverses" à la catégorie "Acceptations" pour un montant de 1,9 M€.

(3) Les autres provisions techniques à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie "Pertes pécuniaires diverses" à la catégorie "Acceptations" pour un montant de 16 M€.

Note 14 Ventilation des produits et charges de placements

	31/12/2016		31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2016
Produits des placements			
Revenus des participations	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	-	-
Revenus des autres placements	-	9 727	9 727
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	997	997
Revenus des placements	-	10 723	10 723
Autres produits des placements	-	810	810
Profits provenant de la réalisation des placements	-	1 898	1 898
Total produits des placements	-	13 431	13 431
Charges des placements	-	-	-
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...)	-	1 289	1 289
Autres charges des placements	-	1 269	1 269
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	907	907
Total charges des placements	-	3 466	3 466
Produits nets des placements	-	9 966	9 966

Note 15 - Chiffre d'affaires brut de réassurance

Le chiffre d'affaire collecté brut de cession et net de coassurance de CNP Caution s'élève à 96 703 K€.

Il se décompose par nature de la manière suivante :

- 59 909 K€ au titre des pertes pécuniaires diverses dont 2 768 K€ provenant des succursales Italienne et Espagnole
- 15 128 K€ au titre de la caution
- 21 667 K€ au titre des acceptations dont 21 082 K€ provenant des succursales Italienne et Espagnole

Note 16 - Impôt sur les bénéfices

Le capital de CNP Caution est détenu à 99,99% par la société CNP Assurances. De plus, la société CNP Caution est intégrée fiscalement dans le groupe fiscal CNP Assurances.

<i>Détail de la charge d'impôts (en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Charge fiscale liée aux opérations courantes	11 205	7 930	
Impôt société	11 205	7 930	41,29%

Note 17 – Boni – Mali

Boni – Mali <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour risques en cours	32 175	41 223
Prévision de recours à encaisser	69 128	70 173
Provision pour sinistres ouverture	78 589	85 061
Prévision Recours A Encaisser à l'ouverture	-70 173	-64 451
- Prest. Payées dans l'ex. sur ex. ant.	21 639	38 969
- Prov. Pour sin. Sur ex. ant. à la clôture	-17 456	-23 609
Boni / Mali	4 233	5 251

Note 18 – Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes : **MAZARS**
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Honoraires : soit : 64 331 € hors taxes.

Note 19 – Commissions

Opérations brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Commissions	28 477	31 442	
Total	28 477	31 442	-9,43%

Note 20 – Engagements Hors Bilan

Catégories de stratégies par nature d'IFT <i>(en milliers d'euros)</i>	Montants 31/12/2016		Durées de vie résiduelles		
	Engagements reçus	Engagements donnés	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put	-				
Vente Call - Put		-			
IFT Taux					
Achat Cap	-				
Vente Cap		-			
Swap					
Receive Swap	3 570			2 406	1 164
Pay Swap		4 388		2 728	1 660
Total reçus	3 570		-	2 406	1 164
Total donnés		4 388	-	2 728	1 660
IFT en cours	-	818	-	322	- 496

Note 21 – Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques

Postes du compte de résultat <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Détail des autres produits non techniques	0	72
Reprises Réserve de capitalisation non technique	0	72
Reprises Preet non vie	0	0
Reprises Preet non vie restant à constater	0	0
Détail des autres charges non techniques	0	0
Dotation non technique réserve de capitalisation	0	0
Autres charges non techniques	0	0
Détail des produits exceptionnels	1 184	110
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Produits exceptionnels	968	110
Reprises des provisions pour risques et charges	216	0
Produits de cessions d'immobilisations d'exploitation	0	0
Détail des charges exceptionnelles	-12	1 493
Pertes sur exercices antérieurs	0	0
Charges exceptionnelles de l'exercice	-12	704
Amortissements exceptionnels	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	789

Note 22 – Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital social (en milliers d'euros)	258 735	258 735	24 997	24 997	24 997
Nombre d'actions ordinaires existantes	45 347 475	45 347 475	1 639 677	1 639 677	1 639 677
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	96 703	94 455	36 434	16 930	15 283
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	29 356	-7 136	1 697	1 007	-5 446
Impôt sur les bénéfices	11 205	7 930	-3	28	0
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	18 149	-15 072	1 184	460	-5 964
Résultats par action (en unité)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,65	-0,16	1,04	0,61	-3,32
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,40	-0,33	0,72	0,28	-3,63
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	0	0	0	0	0

Note 23 – Autres informations**23.1 – Personnel**

La société CNP caution ne dispose pas de personnel propre. Une convention de délégation de gestion a été conclue entre CNP Caution et sa maison-mère CNP Assurances.

23.2 – Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de CNP Caution ne perçoivent pas de rémunération (jetons de présence).

CNP CAUTION
Entreprise régie par le Code des assurances
Société Anonyme au capital de 258 734 553,36 euros
Siège social : 4 Place Raoul Dautry
75015 Paris
383 024 098 R.C.S. Paris

Extrait du procès-verbal

de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017

(...)

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élève à 18 149 183,70 € et le report à nouveau débiteur de (13 427 107,13 €), approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires décide en conséquence :

- D'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice, soit 18 149 183,70 € au poste comptable « report à nouveau » de sorte que ce poste s'élève à 4 722 076,57 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale à caractère ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

(...)

Certifié conforme à l'original

Fait à Paris, le **07 juillet 2017**

Le Directeur général



Guillaume KUCH